Vandœuvre
LÈS-NANCY

DIRECTION ENVIRONNEMENT PROXIMITE
SERVICE DU DOMAINE PUBLIC
PE/SR- n° **2022-221**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

DE LA VILLE DE VANDŒUVRE

ARRETE TEMPORAIRE

CIRCULATION
ROUTE DE MIRECOURT, AVENUE JEANNE D'ARC

LE MAIRE DE LA VILLE DE VANDŒUVRE,

VU les Lois n° 82.213 et 82.623 des 2 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-24, L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles L 411-1, R 411-1 à R 411-9,

VU le Règlement de Police Municipale du 20 Mars 1973,
CONSIDERANT les facilités à accorder à **l'entreprise BERTHOLD** chargée d'effectuer des travaux (mur anti-bruit, bétonnage) **ROUTE DE MIRECOURT ET AVENUE JEANNE D'ARC** à **VANDOEUVRE.**

ARRETE :

ARTICLE 1er – **A compter du JEUDI 9 JUIN 2022 et pendant toute la durée des travaux,** les mesures suivantes seront mises en application **ROUTE DE MIRECOURT ET AVENUE JEANNE D'ARC :**

> Phase 2 :

- Réouverture de la route de Mirecourt dans le premier tronçon et rétrécissement des 2 voies avant le feu du croisement Jeanne D'arc, Route de Mirecourt.

ARTICLE 2 - La signalisation réglementaire sera mise en place par **l'entreprise BERTHOLD.**
Elle sera seule et unique responsable des accidents et préjudices causés aux tiers pouvant survenir du fait des travaux qu'elle réalise, pendant et après leur cours.
Elle devra notamment prendre toutes les mesures de sécurité concernant les présignalisations, signalisations et protections réglementaires de jour comme de nuit.
L'entreprise BERTHOLD devra faire constater la pose des panneaux par les services de la Police Municipale Tél. : 03.83.51.80.99 au moins 7 jours avant la date d'intervention.
La Ville de VANDŒUVRE ne pourra pas être tenue responsable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit.

ARTICLE 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux Lois en vigueur.

ARTICLE 4 - Les Services de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté **(qui doit être affichée sur le chantier)** est adressée à **l' entreprise BERTHOLD (** 114 rue Rattencourt 55320 DIEUE SUR MEUSE **)**

Fait à VANDŒUVRE, le 1er JUIN 2022

Stéphane HABLOT,
Maire de Vandoeuvre-les-Nancy.



Stéphane HABLOT

STEPHANE HABLOT
2022.06.02 09:12:34 +0200
Ref:20220601_101054_1-4-O
Signature numérique
le Maire